

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT-AUBIN DE MEDOC - SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Route départementale
□ n°1215 route de Picot chemin de la Tuilerie, route de Louens - Aménagement
du carrefour de Picot (fiche action n°0011 - SAINT -AUBIN DE MEDOC) (fiche
action n°020 - SAINT-MEDARD-EN-JALLES) - Convention de co-maîtrise
d'ouvrage - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil Général de la Gironde afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amené à remplacer le carrefour à feux existant RD 1215 route de Picot, chemin de la Tuilerie sur la commune de Saint-Aubin de Médoc et la route de Louens sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles par un carrefour à sens giratoire.

Suivant les règles en vigueur au Conseil Général, la prise en charge de l'aménagement s'effectue au prorata des raccordements aux voies existantes soit la route de Picot et le chemin de la Tuilerie sur la commune de Saint-Aubin de Médoc et la route de Louens sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Dans ces conditions, la prise en charge par la CUB des travaux s'élève à la moitié du montant total des travaux. Le Conseil Général de la Gironde reste maître d'ouvrage de l'opération et la Maîtrise d'œuvre est assurée par la direction des Infrastructures du Département.

Cette opération devant être effectuée tant sur le domaine public routier départemental que sur celui de la communauté urbaine de Bordeaux, celle-ci et le Conseil Général sont convenus dans un souci d'efficacité, de s'inscrire dans une démarche de cohérence globale de laquelle découle une unicité de projet

Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde ont-ils décidé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage, en application de l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 qui a ouvert la possibilité de confier sa maîtrise d'ouvrage concerné par la même opération de travaux.

Cette action s'inscrit dans le contrat de co-développement signé entre la commune de St Aubin de Médoc et la communauté urbaine de Bordeaux : action 0011 « étude de réaménagement du carrefour RD 1215 et route de Picot. Elle s'inscrit aussi dans le contrat de co-développement signé avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles : action 20 « création d'un giratoire RD 1215/Louens/Picot ».

Le Département de la Gironde réalise les travaux d'aménagement de sécurité par la création d'un carrefour giratoire sur la RD n°1215 du PR 10 + 400 au PR 10 + 1200, sur la route de Picot et sur le chemin de la Tuilerie sur le territoire des Communes de Saint-Aubin de Médoc et Saint-Médard-en-Jalles.

La Communauté urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa participation financière à la réalisation de cet aménagement par versement au profit du Département de 50 % des dépenses réelles constatées au vu du bilan financier de l'opération à l'achèvement des travaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 825 230 € HT.

Pour ce faire, une convention est nécessaire pour définir les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, les dispositions financières de l'opération, les conditions de remise des ouvrages et de leur entretien ultérieur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité par la création d'un carrefour giratoire sur la RD n°1215 du PR 10 + 400 au PR 10 + 1200, sur la route de Picot et sur le chemin de la Tuilerie, route de Louens sur le territoire des Communes de Saint-Aubin de Médoc et Saint-Médard-en-Jalles, nécessite l'adoption d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est proposé l'adoption d'une délibération permettant la signature de cette convention.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-annexée.

ARTICLE 2 :

Le financement est assuré au titre du budget Principal chapitre 204 – compte 20414 – Fonction 8220 – CRB TN00 – Programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 FÉVRIER 2013**

PUBLIÉ LE : 8 FÉVRIER 2013

M. ALAIN DAVID